

COMMENT TRIER SES DÉCHETS MÉNAGERS ?

A éliminer dans les filières spécialisées en déchetterie :

Les piles



Les peintures et produits phytosanitaires lors des campagnes de collecte annoncées par voie de presse.



A recycler dans les conteneurs ou en déchetterie :

Journaux et illustrés, emballages en papier ou en carton propres, bouteilles plastiques d'eau, de sodas...
flacons plastiques d'hygiène et d'entretien ménager, briques alimentaires



Bocaux et bouteilles en verre



A composter ou à déposer en déchetterie :

Déchets de cuisine, déchets de jardinage



A mettre dans votre poubelle :

Les matériaux salis :



Papiers alimentaires, gras ou salis



Petits emballages, Pots de yaourt...



Barquettes ayant servi



Barquettes et calages polystyrène



Films et sachets plastiques



Couches, articles d'hygiène

Mettez-y également les boîtes métalliques (conserves et boissons), elles seront récupérées après incinération pour être recyclées

Communauté d'Agglomération de Colmar



Le tri, c'est ma nature

Réalisation : PRIMCO Colmar - 06 12 50 12 71 - Imprimé sur papier-blanchi sans chlore



POURQUOI TRIER SES DÉCHETS ?

- **pour protéger la nature**
le plastique met plus de 100 ans à se dégrader,
jeter une simple pile bouton pollue 400 m³ d'eau.
- **pour économiser les matières premières**
le bois pour fabriquer le papier, le pétrole pour produire du plastique.
- **pour économiser l'énergie**
fondre du verre pour le réutiliser est une opération qui consomme moins
d'énergie que d'en fabriquer à partir de matières premières
(silice, carbonate de chaux...).
- **par civisme**
il nous appartient de protéger la nature, pour nous et nos enfants.

EST-CE QUE LE TRI COÛTE PLUS CHER ?

NON recycler une tonne de verre coûte 65 €
et une tonne de papier 45 €

MAIS éliminer une tonne d'ordures ménagères
coûte deux fois plus cher, soit 135 €

ALORS triez au maximum vos déchets pour diminuer
le volume de votre poubelle

QUE PEUT-ON RECYCLER CHEZ SOI ?

Les déchets de cuisine (sauf viande, poisson et huiles)
et de jardinage (déchets verts)
peuvent être transformés en **COMPOST**
pour enrichir la terre du jardin.

La Communauté d'Agglomération de Colmar propose
des composteurs individuels à 10 Euros l'unité



LE RÈGLEMENT DE COLLECTE

Il définit les catégories de matériaux
que vous êtes autorisés à mettre dans votre poubelle.



Son application est suivie de la manière suivante :

Les équipes de collecte
contrôlent le contenu de vos
poubelles et les défauts sont
signalés à l'usager par
l'apposition d'un autocollant
sur le récipient.

DÉFAUT DE TRI
Le contenu de ce récipient n'est pas conforme

Un agent de communication va se rendre à votre domicile
et vous donner des conseils pour améliorer votre geste de tri.
En cas d'absence, il glissera dans votre boîte aux lettres une fiche conseil.
Si vous avez une question, appelez-nous au N° Vert ci dessous ; l'appel est gratuit.

numéro vert 0 800 800 731
appel gratuit depuis un poste fixe

Haut-Rhin ECO EMBALLAGES
Communauté d'Agglomération de Colmar

Si le défaut persiste,
la poubelle ne sera plus
collectée jusqu'à la mise en
conformité de son contenu
par l'usager.

BAC NON COLLECTÉ
Le défaut de tri qui vous a été signalé persiste.

Il vous appartient de vous conformer au règlement de collecte
afin que ce bac soit à nouveau vidé.

numéro vert 0 800 800 731
appel gratuit depuis un poste fixe

Haut-Rhin ECO EMBALLAGES
Communauté d'Agglomération de Colmar

Pour tous renseignements :
Communauté d'Agglomération de Colmar
Service Gestion des Déchets - Ateliers Municipaux
Avenue de la Foire aux Vins - 68000 COLMAR

numéro vert 0 800 800 731



Le tri, c'est ma nature